

## DANS LE CAS OÙ VOTRE ENFANT À MOINS DE 12 ANS

A la demande de la personne exerçant l'autorité parentale, une kid's ID valable trois ans peut être délivrée par l'Administration communale du domicile de l'enfant âgé de moins de 12 ans. Ce document est souhaitable en Belgique et obligatoire pour se rendre à l'étranger, (il est toutefois limité aux pays liés par les accords de Schengen).

Pour les pays ne faisant pas partie de ces accords, il est fortement conseillé de prendre contact avec l'Ambassade du pays visité ou de consulter le site [www.diplomatie.be](http://www.diplomatie.be).

Le délai moyen de fabrication sera de 2 à 3 semaines. Prévoyez donc de venir demander ce document auprès du Service Population de la Commune au moins 1 mois avant la date du voyage, muni d'une photo d'identité récente de très bonne qualité sur fond blanc.

Le prix de ce document est fixé à :

- 8€ pour la première délivrance
- 10€ pour le premier duplicata
- 12€ pour les suivants

Il existe aussi des procédures d'urgence

- Procédure d'urgence J+2 : 94€
- Procédure d'extrême urgence J+1 : 140€
- Procédure d'extrême urgence livraison centralisée à Bruxelles J+1 : 90€